


Voici le rappel de la procédure à transmettre à l'ensemble des adhérents de votre CE afin qu'ils bénéficient individuellement **de tarifs avantageux** toute l'année s'ils souhaitent voyager sur nos lignes de Corse, Sardaigne ou Baléares (nouveau 2018 !) dans le cadre du partenariat cité en référence.

- **Exonération** des frais de réservation (8 à 10 €)
- **15 € de réduction par traversée** sur le passage de la voiture/ (**7€** sur le passage de la moto), soumis à quotas, disponibilité de la remise uniquement sur les traversées signalées par un logo 
- **15 % de réduction** sur les chèques Voyages Corsica Ferries (commande groupée minimum de 10 chèques)
- **15 % de réduction** ponctuellement et selon disponibilité sur les produits croisières et nouvel an
- **Adhésion** au programme de fidélisation CorsicaClub

Pour pouvoir bénéficier de ces avantages :

- Les bénéficiaires doivent **créer un compte CorsicaClub**, (s'il disposent déjà d'un compte il leur suffit de le modifier en ligne), en se rendant sur <https://www.corsica-ferries.fr/corsica-club/#/creer-mon-compte/> et insérer le code **8.714** dans le champ « Réseau partenaire »
- S'ils disposent déjà d'un compte CorsicaClub, il leur suffit de se connecter sur leur compte et d'aller dans leur espace personnel pour modifier et insérer dans le champ « réseau partenaire » le code **8.714** puis de valider leur compte :



← Réseau partenaire : Vous êtes adhérent d'une amicale, d'une association, ou d'un comité d'ent
Corsica Ferries ? Veuillez saisir son code ci-dessous :

Dès lors, ils peuvent accéder aux avantages pré-cités.

Attention : Lors de la présentation à l'embarquement, un **justificatif d'adhésion** à votre CE pourra leur être demandé.